



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 15 novembre 2017

SOUTIEN AUX ETUDES A L'ETRANGER : ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Etalent présents : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Jean-Luc MADEC, Anne-Valerie RODRIGUES, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Katherine GIANNI à Ronan LOAS, Nolwenn DELALEE à Jean- Guillaume GOURLAIN.

Absente excusée : Yolande ALLANIC

Secrétaire de séance : Antoine GOYER

Présents : 30
Pouvoirs : 2
Absente : 1

n°03b

**DIRECTION EDUCATION
ENFANCE JEUNESSE SPORT**

SOUTIEN AUX ETUDES A L'ETRANGER : ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Rapporteur : Armelle Gégousse

La ville de Plœmeur alloue une aide financière aux jeunes plœmeurois entreprenant ou poursuivant leurs études à l'étranger.

Elle est accordée sur présentation d'un dossier et doit répondre clairement aux conditions suivantes :

- être domicilié(e) à Plœmeur,
- l'aide est réservée aux études supérieures, après le baccalauréat,
- elle est accordée pour une année scolaire
- les périodes d'une durée égale ou supérieure à 6 semaines durant l'année scolaire sont prises en compte.

Il est proposé d'augmenter l'aide financière de 1% pour l'année scolaire 2017-2018.

Vu les avis des commissions «Éducation, culture, relations internationales » du lundi 30 octobre 2017 et de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 6 novembre 2017 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **FIXE** les aides municipales en fonction du quotient familial de la manière suivante :

| TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL | AIDE ANNEE 2016-2017 | AIDE ANNEE 2017-2018 |
|-------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| B, C, D | 322.56 € | 325.80 € |
| E | 242.42 € | 244.80 € |
| F, G, H | 162.88 € | 164.55 € |

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre document signé.
pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire